

---

*LPR : le SNPTES entendu par la Commission de la Culture du Sénat pour une programmation plus ambitieuse*

---

Le SNPTES soutient les amendements adoptés par la Commission de la Culture du Sénat durant ses travaux portant sur le projet de la loi pour la recherche pour que la programmation budgétaire soit mise en œuvre sur 7 ans et non plus 10 ans<sup>1</sup>. La programmation ainsi proposée rejoint celle que le SNPTES a portée dans un amendement lors de l'évaluation du projet de loi par le CNESER et dont le SNPTES a pu faire part aux sénateurs lors des auditions du 22 septembre 2020. Durant ces auditions, comme durant l'année écoulée, le SNPTES a toujours réclamé une programmation plus forte et plus rapide de l'investissement dans la recherche. La programmation proposée par le gouvernement, si elle a le mérite d'exister, n'induit pas d'effet d'entraînement à la hauteur des enjeux. La situation le démontre, il faut investir encore plus fortement et encore plus vite dans notre recherche publique.

En outre, comme il l'a déjà fait dans la lettre adressée à la Présidence de la République<sup>2</sup>, le SNPTES tient à rappeler une nouvelle fois que la LPR ne répond pas aux besoins d'investissement en matière d'enseignement supérieur. En n'investissant pas de manière équilibrée sur la recherche et la formation publiques, dans un environnement où la frontière n'existe pas entre ces deux domaines, le gouvernement s'éloigne de ses propres objectifs de renforcement de notre recherche nationale. Le SNPTES revendique donc une programmation de recrutements de personnels titulaires afin que nous puissions accomplir nos missions de formation, de recherche et d'insertion professionnelle que nous confie la Nation<sup>3</sup>.

Le SNPTES est satisfait d'avoir été entendu par les Sénateurs.

*Choisy-le-Roi, le 14 octobre 2020*

---

<sup>1</sup> <https://www.aefinfo.fr/depeche/637706>

<sup>2</sup> <http://www.snptes.fr/Budget-de-l-enseignement-superieur-1469.html>

<sup>3</sup> <http://www.snptes.fr/Universites-francaises-ou-la.html>